

Le covoiturage, une solution durable à l'autosolisme

Municipales 2026 : construire ensemble les mobilités de demain

DÉFINITION

Le covoiturage est un service de mobilité permettant à plusieurs personnes de partager un véhicule particulier pour effectuer un trajet commun, généralement dans le cadre d'un déplacement domicile-travail ou occasionnel, sur tout ou partie d'un territoire donné.

Quelles sont les différentes formes de covoiturage ?

Plusieurs formes de covoiturage existent et se distinguent par leur mode d'organisation et leur temporalité :

- le covoiturage planifié : la mise en relation se fait à l'avance via une plateforme ou une application. Les trajets sont organisés avant le départ ;
- le covoiturage instantané : la mise en relation se fait en temps réel via une application, souvent pour des trajets quotidiens ;
- les lignes de covoiturage : un système structuré avec des arrêts prédéfinis, permettant une mise en relation en temps réel via une application ou des bornes physiques ;
- l'autostop organisé : une forme simplifiée où la mise en relation se fait directement aux arrêts, sans réservation préalable.

Comment les mettre en œuvre ?

La mise en place des services de covoiturage repose sur différents types de contrats entre la collectivité et un opérateur, choisis selon les objectifs du territoire et les ressources disponibles. Parmi les options figurent la régie, la délégation de service public (DSP), le marché public, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), le recours à une société publique locale (SPL), l'intégration dans un marché ou une DSP de transport collectif, ainsi que le groupement de commande.

Pour rendre les services de covoiturage attractifs et fiables, des aménagements spécifiques peuvent souvent être nécessaires pour accompagner leur déploiement (places de stationnement dédiées et matérialisées sur l'espace public, places réservées dans des parcs de stationnement, aires de covoiturage pour faciliter les points de rencontre, totems ou marqueurs visuels pour identifier les zones de covoiturage, mise à disposition d'une application mobile ou web pour la mise en relation...).

ENJEUX & PERSPECTIVES

Le déploiement des services de covoiturage constitue un levier essentiel pour accompagner la transition vers des mobilités durables et répond à plusieurs enjeux stratégiques.

Enjeux	Objectifs
Décarbonation & Démotorisation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre en limitant les véhicules individuels Diminuer la dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores
Développement de la multimodalité	Intégrer le covoiturage dans les solutions globales (MaaS) pour faciliter les trajets combinés Compléter les transports collectifs (zones peu desservies, horaires creux) Déployer dans les pôles d'échanges multimodaux pour fluidifier les correspondances
Adaptation à tous les territoires	En zones urbaines : désengorger les axes et réduire le stationnement En zones périurbaines/rurales : offrir une alternative où les transports sont limités En zones touristiques : répondre aux besoins saisonniers et ponctuels

Ces services sont particulièrement adaptés pour traiter les flux, tant sur les zones denses (réduire la congestion) que sur les zones moins denses. Ils proposent des alternatives à l'autosolisme là où aucune solution n'est suffisamment pertinente pour être déployée. Le covoiturage constitue un complément multimodal pour les

déplacements du quotidien, en offrant des solutions de rabattement ou de diffusion pour les premiers et derniers kilomètres vers les zones d'emplois ou les transports collectifs structurants. Ils sont notamment utiles là où l'offre de transport public est limitée, ou pour en assurer le relais sur certaines plages horaires (soir, heures creuses, week-end).

Les collectivités peuvent financer le covoiturage du quotidien en combinant budget propre et dispositifs externes, afin de limiter le coût net pour l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) tout en rendant le service attractif.

Les principales dépenses portent, d'une part, sur l'achat de services auprès d'un opérateur (plateforme, accompagnement, suivi) et, d'autre part, sur les incitations versées par trajet, principalement sous forme d'indemnisation du conducteur et de prise en charge partielle ou totale du coût du trajet pour le passager, parfois par une autre collectivité partenaire. Les montants unitaires sont généralement faibles (de l'ordre de 1 à 4 euros par passager selon la distance), mais multipliés par des milliers de trajets, ils peuvent représenter un poste budgétaire significatif pour l'AOM.

Les incitations financières sont de plus en plus présentes au cœur des politiques de covoiturage du quotidien, certaines AOM ayant mis en place au moins une forme d'aide monétaire pour lancer ou soutenir la pratique. Concrètement, l'AOM mandate la plateforme pour verser les montants aux usagers, puis la collectivité rembourse l'opérateur sur la base des trajets éligibles, éventuellement en mobilisant un cofinancement de l'État (par exemple 1 euro de l'État pour 1 euro de la collectivité dans le cadre du Fonds vert) ou d'une région. Pour alléger ces coûts, les AOM s'appuient sur les dispositifs nationaux et régionaux tels que le Fonds vert et les appels à projets de l'État, les programmes ADEME, les contrats de plan État Région (CPER) et, dans certains cas, des cofinancements régionaux spécifiques au covoiturage. Ces aides peuvent couvrir une part significative des investissements de démarrage (études, aires, systèmes) et des campagnes d'incitation, ce qui permet aux communes et intercommunalités de proposer un dispositif lisible pour les habitants sans faire peser l'intégralité du financement sur leur budget propre.

NOS PRÉCONSEILS

- **Identifier clairement la zone de couverture** en ciblant les trajets domicile-travail, les zones peu desservies et les pôles générateurs de mobilité.
- **Assurer la cohérence avec les transports collectifs** et ce, en positionnant les aires de covoiturage de préférence au sein de nœuds routiers, près des gares et pôles multimodaux, et intégrer le service dans les offres combinées (tarification, applications MaaS) ou en pratiquant, le cas échéant, des règles d'exclusion du service de covoiturage en cas de présence de lignes de transports collectifs.
- **Intégrer le service dans une logique multimodale**, en concevant le covoiturage comme complémentaire aux transports collectifs, au vélopartage et à l'autopartage pour fluidifier les trajets.
- **Harmoniser le déploiement avec les territoires limitrophes** et ajuster l'offre via des enquêtes auprès des habitants (l'échelon intercommunal est souvent pertinent).
- **Informez sur le fonctionnement, les tarifs et les points de rencontre**, et valoriser les bénéfices environnementaux et économiques pour encourager l'adoption.

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Zoom sur le covoiturage](#) - France Mobilités
- [Covoiturage : le dossier du Cerema](#) - Cerema
- [Collectivités : obtenir un co-financement de votre dispositif en 2025 c'est encore possible !](#) - Observatoire du covoiturage
- [Bien définir sa campagne d'incitation financière au covoiturage](#) - Cerema

L'ESSENTIEL À RETENIR

Le covoiturage s'impose comme une solution clé pour réduire l'autosolisme, optimiser l'usage des véhicules et contribuer à la transition vers des mobilités durables.

Son déploiement nécessite une approche adaptée aux territoires, une intégration avec les autres modes de transport et des partenariats solides pour garantir fiabilité et attractivité.

La réussite du service repose sur une communication pédagogique et des incitations efficaces afin d'encourager l'adoption par tous les publics.